

COMMENT RÉUSSIR SA PLANTATION ?



Centre Régional de la
Propriété Forestière

De la prise de décision à l'entretien des arbres plantés ou semés.

La plantation est une opération qui ne s'improvise pas. Cette fiche fait le point sur :

- **les diagnostics** du peuplement initial à exploiter, du sol (habitat forestier) et de la pression des grands animaux avant plantation,
- **les éléments techniques à respecter** (origine et qualité des plants, travaux préparatoires du sol,
- **les entretiens** à effectuer,
- **le régime fiscal** après plantation.



Des cloisonnements sylvicoles facilitent l'accès aux plants

A. de Lauriston

4 étapes indispensables avant la plantation

Avant tout, vérifier que le projet est possible sur le plan réglementaire (se renseigner auprès de la DDT¹ ou de la mairie) et prévu au plan simple de gestion.

1 - Examiner le sol ?

C'est le sol² qui détermine :

- les éventuelles précautions à prendre lors de la coupe et à consigner dans le cahier des charges de l'exploitant (cloisonnements³, débardage par temps sec sur sols limoneux très fragiles et sans engins lourds),
- le choix de l'essence la mieux adaptée aux conditions de croissance, au climat actuel et futur, mais aussi pour son intérêt économique et pour favoriser la biodiversité,

¹ Direction Départementale des Territoires

² Voir fiche « Apprécier les potentialités du milieu naturel »

³ Voir fiche « Les cloisonnements en forêt »



Retrouvez toutes
les fiches sur
www.crpf.fr/ifc



Le sol, élément indispensable du diagnostic

C. Pompoignac

- les travaux de préparation du sol :
 - obtenir que les souches soient coupées au ras du sol,
 - ne pas décaper les sols en surface,
 - améliorer la minéralisation de la matière organique par le passage d'un cover-crop et ainsi enrichir les sols pauvres couverts d'une forte épaisseur d'humus,
 - proscrire le sous-solage sur terrain très argileux et ne pas remonter les horizons argileux lors d'un labour,
 - prévoir en zones engorgées au printemps des opérations d'assainissement (labour en planches, billons, fossés...).
- les mesures à prendre pour limiter les éventuelles remontées de plan d'eau en cas de coupe rase (coupes progressives, travail du sol voire maintien d'arbres sur pied),
- les travaux d'entretien selon la nature de la végétation concurrente présente naturellement (Fougère, Ronce, Molinie, herbacées, rejets ligneux...).

2 - Diagnostiquer le peuplement initial

Est-il mûr ? Les arbres présentent-ils des signes de dépérissement ?

Non	Il peut être maintenu voire éclairci (selon nature et composition).
Oui	Il doit être renouvelé. Eviter d'attendre et d'exposer les arbres à divers risques (tempête, sanitaire...).

Est-il de bonne qualité (peu de défauts, densité des tiges suffisante) ? L'**essence majoritaire** est-elle **bien adaptée au milieu** (sol et climat) ?

Oui	Régénération naturelle ⁴ .
Non	Coupe rase puis Plantation ou semis artificiel avec une essence adaptée.

3 - Evaluer la pression du gibier

La coupe du peuplement apportera de jeunes pousses très attractives pour les cervidés (cerf et chevreuil). Il en va de même pour les jeunes plants issus de pépinière. Si la densité de gibier est importante, plusieurs stratégies peuvent être mises en place simultanément :

- demander une **augmentation du plan de chasse avant la plantation** et réaliser le prélèvement autorisé surtout celui des femelles,
- **répartir** sur la forêt **les coupes propices à la nourriture du gibier** (éclaircies, coupes rases de taillis de faible potentiel sylvicole, ouverture de cloisonnements),
- en dernier ressort, mettre en place des **protections** (coût de fourniture, de pose puis d'enlèvement et d'évacuation très élevé, cf. p.4),
- quand c'est possible, **conserver un recru autour des plants** qui sera contrôlé pour ne pas les concurrencer.



Cerf



Chevreuil



Lièvre

A. de Lauriston

⁴ Voir fiche « Les Cloisonnements en forêt »

4 - Choisir ses plants

La plupart des essences bénéficie d'**améliorations génétiques** grâce à des récoltes sur des peuplements sélectionnés voire à la suite de croisements contrôlés (se renseigner auprès des techniciens du CRPF).

La « **région de provenance** » est une zone géographique qui présente des conditions écologiques uniformes où sont récoltées des graines pour produire des plants. Elle implique une traçabilité depuis la zone de récolte située dans des peuplements de grande qualité jusqu'à la fourniture des plants.

Par exemple, en région Centre, les provenances recommandées en Chêne sessile s'intitulent : QPE 105 (Sud bassin parisien), QPE 106 (secteur ligérien) ou QPE 107 (Berry Sologne).

Conseil : on utilisera si possible la provenance correspondant à la région. Par exemple, QPE 107 pour un boisement ou reboisement dans le Berry.

Leur bonne qualité physique (âge, fraîcheur, dimensions) sera vérifiée lors d'une visite préalable en pépinière mais surtout lors de la réception. Les racines doivent être fraîches, saines, sans déformation significative et très fournies.

La plantation

Quand ?

De novembre à début Mars sauf en période de gel.

En attendant de planter, stocker les plants :

- **racines nues** en jauge le long d'un rai de labour et les couvrir de terre, voire de paille,

- **en mottes** au frais en maintenant la motte humide.

N.B. : **Après coupe à blanc de pins, on attendra 2 saisons de végétation avant de reboiser** en pin ou en Douglas pour éviter les attaques d'hylobe.

Avant tout reboisement, on peut attendre 2 ans pour bénéficier d'un **accompagnement ligneux** déjà installé (moindre pression du gibier sur les plants). Cela nécessitera l'ouverture des lignes de plantation au broyeur puis un **suivi rigoureux** dès la première année de plantation pour surveiller la végétation concurrente sans compromettre la reprise des plants ou l'avenir de la plantation.

Comment ?

A la suite des travaux préparatoires nécessaires (broyage des rémanents, mise en andains, labour, assainissement), la plantation s'effectue en :

- balisant les lignes de plantation

- suivant des lignes en arête de poisson par rapport au chemin d'accès,

- laisser la place pour les manœuvres d'un tracteur à chaque bout de ligne ; au moins 10 m de l'aplomb des houppiers des arbres voisins, au moins 6 m des berges d'un cours d'eau.



On choisit des **plants d'un ou deux ans les plus vigoureux** (les plus grands). La partie aérienne doit être bien aoutée (durcie suite à la lignification). Un arrêté préfectoral fixe les normes de dimension par âge.

Il peut être judicieux d'**introduire plusieurs essences** pour améliorer la biodiversité quand c'est possible (par exemple : plantation de Chêne sessile avec quelques feuillus précieux).

- travaillant le trou de plantation :

- à la bêche (potet travaillé) sur sol non travaillé,

- au coup de pioche, uniquement sur un sol travaillé,

- à la pelle mécanique (peupliers, noyers) ou à la minipelle à chenilles, plutôt en fin d'été pour une plantation au printemps.

Habiller les plants (rafraîchir les racines) et tasser au pied pour éviter les poches d'air.

Remarques : sur Pin maritime, privilégier le semis en cas de risque de dégât de gibier. Le Chêne peut aussi être semé en ligne sur terre agricole.



Avec quelles protections (si on ne peut les éviter) ?

- Contre les **grands cervidés** : clôture électrique autour de la parcelle sur 1,30 m de haut, si possible alimentée par le secteur (meilleur rapport coût-efficacité) ou protections individuelles de 2 m de haut en grillage plastique ou métallique avec gros tuteurs,
- Contre les **sangliers** : clôture totale sur au moins 2 à 2,5 m en grillage métallique avec maille plus resserrée en bas,
- Contre le **chevreuil** : protection individuelle en grillage plastique de 1,20 m de haut agrafée sur un tuteur de 1,5 m,
- Contre les **rongeurs** (lièvres, lapins, castors sur peuplier, rats musqués et ragondins) : grillage métallique de 60 cm de haut à maille serrée pour dissuader.

D'autres ne servent à rien :

- les grillages plastiques pour rongeurs,
- la clôture électrique pour le chevreuil,
- la clôture en fil barbelé pour le cerf ou le chevreuil.



N.B. : Lorsque la protection individuelle n'est plus nécessaire, l'enlever et l'évacuer pour éviter son inclusion dans le bois de l'arbre.

Pour le castor, grillage à maintenir jusqu'à la maturité des peupliers !

Quels entretiens réaliser ?

Au début, au sol

■ mécaniquement pour garder la tête du plant au soleil et sa tige à l'ombre :

- Contre la **Fougère aigle** : **gyrobroyage** entre les lignes et **bâtonnage** autour des plants,
- Contre les **rejets ligneux ou semi-ligneux (broyeur)** ou contre les **graminées (cover-crop)** dans les interlignes en les alternant 1 fois sur 2. Laisser une bande de végétation concurrente qui gagnera les plants vis-à-vis du gibier. La **débroussailluse à dos** ou le **croissant** permettront de réduire sa hauteur (Charme, Bouleau, Tremble, arbustes divers) sur la ligne.

■ **chimiquement**, mais de moins en moins de produits sont homologués « forêt⁵ » (homologation obligatoire même sur terre agricole). Jusqu'au 30/09/2014, le propriétaire doit disposer d'un document de gestion durable s'il applique un produit lui-même. Ensuite il lui faudra être détenteur d'un agrément Certiphyto. A défaut, il devra recourir à une entreprise certifiée.

L'objectif est de limiter :

- les **graminées** : traitement localisé 50 cm autour des plants ou sur la ligne,
- la **Fougère aigle** : traitement entre juillet et août selon le produit,
- le **Genêt** : traitement sur la ligne dans les plantations résineuses après août de ces dernières.

La durée de ces opérations varie selon les essences (tableau p. 5).

Puis au niveau de l'arbre, du plant

Les dégagements individuels continueront de maîtriser la végétation pour faciliter la croissance des plants tant qu'elle les concurrence.

Les **taillages de formation⁶** (sur feuillus précieux et peuplier essentiellement) et **élagages⁶** permettent de fournir du bois de qualité. La taille vise l'obtention d'arbres droits, l'élagage produit des troncs sans **branches** sur une certaine hauteur. Ces deux opérations ne doivent pas être confondues, elles sont complémentaires. Elles s'avèrent indispensables, surtout pour les plantations à faible densité et/ou sans accompagnement.



⁵ Voir fiche « Produits agropharmaceutiques et gestion forestière »

⁶ Voir fiche « Taille de formation et élagage »

Pendant combien de temps dois-je entretenir ?

n : année de plantation

Nature des entretiens Essences	Au niveau du sol (végétation herbacée, ligneuse ou semi-ligneuse)		Au niveau de l'arbre	
	Nature	Fréquence*	Taille de formation	Elagage**
Peupliers⁷	Désherbage sur chaque ligne de plants (inutile de le faire en plein ou sur sol riche et bien alimenté en eau)	n n+1 n+2	sur chaque arbre 2 élagages entre n+2 et n+4	sur chaque arbre 2 élagages entre n+4 et n+7
	Si besoin insecticide ou fongicide contre la rouille ou la chrysomelle	n	acquérir 6 à 8 m droits et sans branche	
Noyers⁸	Désherbage du pied sur un rayon d'un mètre	n n+1 n+2	sur chaque arbre n+1 n+2 n+3 n+4 n+5	sur chaque arbre n+3 n+4 n+5 n+7
			Obtenir au moins 4 m sans branche sur regia, 6 m pour les Noyers noir et hybride	
Autres feuillus	Désherbage sur la ligne de plants	n n+1 n+2	Chêne rouge d'Amérique : à partir de n+4 et autant que de besoin. Merisier : à partir de n+2.	A partir de n+8 sur 100-200 tiges/ha (fourchette haute sur terre agricole) et sur 6 m de bille maximum.
	Passage de broyeur en alternance sur l'interligne. Dégagement manuel sur la ligne	n+1 n+2 n+3 n+5 n+7 jusqu'à ce que les plants dominent définitivement		
Résineux	Idem autres feuillus		Pas de taille de formation	Elagage sur 4 m sur 250 tiges/ha avant la 1 ^{re} éclaircie puis à 6 m sur les mêmes tiges lors de la 1 ^{re} éclaircie.

* Selon la croissance de la concurrence

** Fréquence selon la vigueur de la plantation
ne pas élaguer plus de la moitié de la hauteur totale de l'arbre.

⁷ Voir fiche « Les peupliers : du choix du terrain à la récolte »

⁸ Voir fiche « Les noyers à bois »



Belle plantation de Hêtre avant la première éclaircie

A. de Lauriston

Payer moins d'impôts après plantation ou semis artificiel ?

Impôts fonciers

Déclarer le **changement de nature de culture** dans les 90 jours qui suivent la fin des travaux au centre des impôts fonciers (imprimé IL 6704) si le terrain n'est pas enregistré «forêt». Il entraîne une **exonération de taxe foncière** (10 ans pour le peuplier, 30 pour les résineux et 50 pour les feuillus). En cas de retard, l'exonération reste acquise mais pour la durée restant à courir.

Impôt sur le revenu

Le revenu à déclarer est forfaitaire et annuel. La base de calcul est le « revenu cadastral » des parcelles boisées et non celui issu de la vente de bois. En cas de (re) boisement, vous pourrez choisir entre :

- le revenu cadastral de la parcelle avant (re) boisement,
- la moitié du revenu cadastral après (re) boisement.

Ce choix dure 10 ans pour les peupliers, 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les feuillus.

D'autres dispositifs fiscaux ou des encouragements à l'investissement forestier peuvent exister, se renseigner auprès des techniciens de la forêt privée.

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe, de l'Etat et de la région Centre.

www.crfp.fr/ifc



Décembre 2012